

Pont-Sainte-Maxence, le 23 novembre 2020

Objet : Soutien aux acteurs économiques - CCPOH

Madame le maire, monsieur le maire, cher(e) collègue,

Comme vous le savez, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte s'engage quotidiennement pour soutenir et développer le tissu économique local. La crise sanitaire qui touche notre pays depuis plusieurs mois impacte également nos acteurs économiques. De nombreuses structures, pourtant viables, pourraient manquer de trésorerie durant cette période d'activité réduite ou lors de la reprise économique.

Conscients que les collectivités doivent être présentes dans ces moments difficiles, nous avons donc collégialement décidé de mettre en place plusieurs dispositifs de soutien économique :

- Le fonds de relance CCPOH : Cette avance remboursable s'adresse aux entreprises de moins de dix salariés qui souhaitent renforcer leur trésorerie par un prêt à taux 0%, sans garantie, d'un montant de 5 000€ à 15 000€. Le remboursement sera effectué sur 36 mois après un différé de 12 mois. Les entreprises intéressées doivent déposer leur dossier de financement sur la plateforme en ligne www.fondsderelance.fr
- L'aide au commerce de proximité : Cette subvention, d'un montant maximum de 750€, sera versée aux commerçants des centres-villes et centres-bourgs bénéficiant d'une boutique physique et ayant subi une fermeture administrative ou une baisse de leur chiffre d'affaires d'au-moins 25% sur le mois de novembre 2020.
- Le « cliquez & retirez » : Il est proposé aux commerces physiques du territoire mettant en place de la vente en ligne, de la vente à emporter, en retrait ou en livraison de bénéficier de la visibilité du Facebook de la CCPOH pour valoriser leurs produits. Le site internet de la CCPOH propose également la liste des commerces et restaurants ouverts pendant le confinement. Pour bénéficier de ce soutien, le commerçant doit contacter le service communication à facebook@ccpoh.fr

Vous trouverez, joint à ce courrier, les critères pour bénéficier du fonds de relance CCPOH ainsi que le règlement d'attribution de l'aide au commerce de proximité.

Nous vous prions d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de nos salutations distinguées *d'engagement de notre CCPOH sera total au service de notre territoire!*

François MORENC
Vice-président
En charge du Développement Economique



Arnaud DUMONTIER
Président



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ